

# FAUT-IL ARRÊTER LES COOPÉRATIONS MILITAIRES DE LA FRANCE EN AFRIQUE ?

Marc-Antoine PÉROUSE de MONTCLOS

*L'expérience montre que les coopérations militaires avec les pays africains sont très problématiques. L'aide apportée par l'Occident est souvent détournée par des gouvernements corrompus. En dépit de plusieurs opérations sur le terrain, les conflits sont loin d'être réglés. Une sérieuse évaluation devrait être faite.*

*« Nous venons de subir une incroyable défaite. À qui la faute ? Au régime parlementaire, à la troupe, aux Anglais, à la cinquième colonne, répondent nos généraux. À tout le monde, en somme, sauf à eux » (Marc Bloch, L'étrange défaite [1940], Gallimard, 1990).*

**D**ans un rapport qui n'a pas été rendu public, l'envoyé spécial du président Emmanuel Macron pour l'Afrique, Jean-Marie Bockel, prévoyait de réduire drastiquement les effectifs des troupes tricolores prépositionnées au Gabon, en Côte d'Ivoire, au Tchad et au Sénégal. Mais ces deux derniers pays ont pris les devants en annonçant abruptement la fermeture des bases françaises sur leur territoire. À la fin de 2024, en particulier, le Tchad a infligé un véritable camouflet à l'Élysée en dénonçant un accord de défense jugé « obsolète », alors même que le ministre français des Affaires étrangères venait tout juste

d'effectuer une visite officielle à N'Djamena. La rupture a suivi de peu le départ précipité des troupes tricolores chassées du Mali, du Burkina Faso et du Niger. Les soldats français se sont également retirés de Côte d'Ivoire au début de 2025, cette fois dans le cadre d'un plan concerté avec l'Élysée.

## L'ombre pesante de l'opération Barkhane

Les coopérations militaires sont le point aveugle de la politique extérieure de la France en Afrique. L'opération Barkhane en témoigne à sa manière. De 2014 à 2022, elle a marqué les esprits parce qu'elle n'a pas

« *Les coopérations militaires sont le point aveugle de la politique extérieure de la France en Afrique* »

réussi à empêcher la progression des groupes djihadistes, l'arrivée de mercenaires russes, la multiplication de coups d'État et la perte d'influence de Paris au

Sahel. Mais le plus gros déploiement outre-mer de l'armée française depuis la guerre d'Algérie a aussi été un échec sur le plan de la formation et de la coopération. En effet, l'opération Barkhane était censée renforcer les capacités des troupes locales afin de pouvoir leur passer le relais quand la mission serait accomplie et que viendrait l'heure d'un désengagement dûment programmé. Or il n'en a rien été. Aujourd'hui, l'indiscipline, la corruption, le népotisme et les violations massives des droits humains continuent de caractériser les armées de la région.

Concrètement, les soldats de Barkhane se sont en fait substitués à des États défaillants. Sûrs de leur supériorité technologique, les militaires français ont préféré compter sur leurs propres forces et garder le contrôle d'opérations auxquelles ils ont donné un vague vernis panafricain grâce à l'apport de soldats tchadiens dans le cadre, initialement, de l'opération Serval au Mali en 2013-2014. Résultat, la France a demandé à ses partenaires sahéliens de prendre leurs responsabilités tout en conduisant la guerre sans leur en laisser la possibilité. Les militaires de la zone, eux, ont simplement été conviés à coordonner leurs efforts au sein d'une coquille vide, le G5 Sahel (Groupe des Cinq), qui a été montée sous l'impulsion de la Mauritanie et qui s'est étendue au Tchad dans le cadre d'une charte signée à la fin de 2015.

Les principaux intéressés, à savoir le Mali, le Burkina Faso et le Niger, auraient toutefois préféré s'allier sous l'égide de l'Autorité de

développement intégré des États du Liptako-Gourma, une institution qui, créée en 1970, aurait pu jouer un rôle similaire à celui de la Commission du bassin du lac Tchad, qui date de 1964 et qui, sous la conduite du Nigeria et du Cameroun, a permis aux pays de la zone de lutter ensemble contre le groupe Boko Haram, sans l'aide de la France. Supervisée par Paris, la coalition du G5 Sahel, elle, ne devait pas survivre au départ des troupes de Barkhane et elle n'a pas rencontré plus de succès que les projets avortés de la période des indépendances en vue de créer une armée unique en 1961 ou un Conseil supérieur de la défense pour les douze pays de l'Union africaine et malgache en 1964.

Le constat est indéniable. En dépit des formations proposées par la France, l'Union européenne et les États-Unis, les troupes engagées dans la « guerre contre le terrorisme » au Sahel ne se sont pas professionnalisées. Cinq ans après le début de l'opération Barkhane, un ministre malien de la Défense le disait assez crûment : « Quand je vois mon armée, j'ai peur ! » Son inquiétude, en l'occurrence, était parfaitement fondée si l'on en juge par la vague de coups d'État qui ont contribué à déstabiliser toute la région à partir de 2020. La France n'est certes pas seule en cause. Au Mali, l'Union européenne a équipé et entraîné une Force spéciale antiterroriste (Forsat) qui a tué une douzaine de civils et fait plus d'une centaine de blessés lors de la répression de manifestations contre la corruption et la réélection frauduleuse du président Ibrahim Boubacar Keïta, à Bamako en 2020. De leur côté, les Britanniques ont envoyé dans le Nord quelque trois cents hommes qui ne parlaient pas français et qui n'ont guère permis d'améliorer la performance des soldats maliens. En 2022, ce détachement a fini par repartir bredouille. Le coût annuel de l'opération n'était pourtant pas négligeable, à raison d'un million de livres sterling par militaire déployé sur place<sup>2</sup>.

Infatigables promoteurs de la démocratie dans le monde avant le second mandat du président Donald Trump en 2025, les États-Unis peuvent quant à eux se targuer d'avoir formé un nombre record de putschistes, avec Amadou Haya Sanogo et Assimi Goïta au Mali en 2012 puis 2021, Mamady Doumbouya en Guinée en 2021, Paul-Henri Sandaogo Damiba puis Ibrahim Traoré au Burkina Faso en 2022, ou

1. « Résister aux dérives de détournement du combat contre le terrorisme », interview de Tiébilé Dramé, Radio France internationale (RFI), 28 novembre 2019 (sur [www.rfi.fr](http://www.rfi.fr)).

2. Will Brown, *Aligned In The Sand : How Europeans Can Help Stabilise The Sahel*, European Council on Foreign Relations, Bruxelles, 2024, p. 16.

bien encore Moussa Salaou Barmou au Niger en 2023. À la suite des attentats d'al-Qaïda à New York et au débarquement de l'armée américaine en Afghanistan à la fin de 2001, Washington craignait en effet

« Les formations offertes sont peu adaptées aux réalités locales »

que la région ne serve de base de repli aux djihadistes chassés d'Asie centrale et de la péninsule arabo-persique. Dans le

cadre de leur *Pan-Sahel Initiative*, les États-Unis ont donc commencé à former à la lutte antiterroriste des unités militaires tel que le Bataillon de la sécurité présidentielle (BASEP), qui devait renverser le président mauritanien lors d'un coup d'État mené en 2005.

## Les raisons d'un échec

Plusieurs raisons expliquent l'échec des coopérations militaires proposées par les Occidentaux. Sur un plan purement pratique, d'abord, les formations offertes sont peu adaptées aux réalités locales, tandis que les rares armes fournies sont souvent trop sophistiquées, avec des manuels d'emploi et d'entretien qui ne sont guère lisibles pour des soldats parfois illettrés. Les Russes, eux, répondent plus rapidement aux besoins exprimés par leurs alliés au Sahel car ils ne sont guère regardants lorsqu'il s'agit de livrer des kalachnikovs à des militaires qui violent allègrement les droits humains. Par contraste, les Européens sont généralement plus réticents à équiper des troupes qui commettent des crimes de sang au quotidien.

En outre, les réformes structurelles des appareils sécuritaires sont particulièrement difficiles à entreprendre quand les militaires locaux sont déjà engagés dans des guerres contre-insurrectionnelles, un peu comme si on essayait de réparer une voiture en train de rouler à toute vitesse sur une autoroute. Enfin et surtout, les défis politiques sont énormes dans le cadre de gouvernements gangrenés par la corruption et le népotisme. Ainsi, il n'est pas rare que des présidents et des militaires africains cherchent délibérément à prolonger les hostilités pour continuer de profiter de la manne financière de la lutte contre le terrorisme et pour, tout à la fois, alimenter et masquer les trafics d'armes revendues au marché noir après avoir été déclarées perdues au combat.

De l'aveu même d'un coopérant français en poste au Sahel, les détournements des soldes et des contrats d'achat d'équipements se

son par exemple aggravés après 2013, à mesure que les effectifs de l'armée malienne gonflaient, portés à bout de bras par la communauté internationale<sup>3</sup>. Le problème est structurel et a perduré après le départ des troupes tricolores. Au Niger, au début de 2024, les putschistes ont ainsi confirmé l'opacité de la lutte contre le terrorisme en passant des décrets qui ont autorisé les Forces de défense et de sécurité à acheter directement leur matériel dans le cadre de transactions négociées de gré à gré, sans appels d'offres. Dans le même ordre d'idées, ils ont ordonné la fermeture de la Cour des comptes qui était chargée de vérifier l'emploi des fonds publics, avant de devoir la rétablir sous une forme amoindrie afin de pouvoir continuer à bénéficier de prêts du Fonds monétaire international<sup>4</sup>.

En effet, le métier militaire est souvent appréhendé comme une sorte de *business* dont les revenus constituent le véritable socle fondateur d'un esprit de corps que n'animent guère des sentiments patriotiques. Supervisées par des pouvoirs eux-mêmes mafieux, les armées des pays sahéliens sont notoirement impliquées dans divers trafics de drogues et d'armes<sup>5</sup>. Dans la région du lac Tchad, par exemple, elles ne sont sûrement pas les dernières à « perdre » et revendre leurs équipements à des mouvements rebelles, à tel point que le groupe « Boko Haram a été capable de maintenir ses opérations pendant plus de dix ans sans avoir besoin d'être réapprovisionné à partir de l'extérieur, contrairement à la plupart des insurrections<sup>6</sup> ». En 2021, un audit du gouvernement nigérian a ainsi révélé qu'il manquait 80 000 armes dans les arsenaux de la police, tandis que les autorités ont dû procéder en juin 2025 à l'arrestation de dix-huit soldats et quinze policiers impliqués dans des trafics de munitions. D'une manière générale, les spécialistes montrent ainsi que les djihadistes du Sahel utilisent des armes rudimentaires et

3. Charles Michel, *Le chat sur la dune, Journal de marche et d'opérations d'un officier français au Sahel (2013-2022)*, Éditions Lavauzelle, 2023, p. 218.

4. Emmanuel Grégoire, *Niger : un coup d'État, le chaos et après ?*, Institut français de géopolitique, 8 avril 2025 (sur [www.geopolitique.net](http://www.geopolitique.net)).

5. Ces problèmes ne se limitent certes pas au Sahel. Dans la province du Haut-Uélé à la frontière de la République centrafricaine au début des années 2010, les soldats de la République démocratique du Congo avaient, par exemple, coutume de vendre leurs armes aux guérilleros de la *Lord Resistance Army* ou bien de se déguiser en rebelles pour aller piller les habitants, quand il ne s'agissait pas de mettre sur le compte des combats l'usage de munitions en réalité utilisées à des fins de braconnage dans le parc national de la Garamba. Voir Théophile Costeur et Kristof Titeca, « An LRA for everyone : how different actors frame the Lord's Resistance Army », *African Affairs*, vol. 114, n° 454, janvier 2015, p. 111.

6. Eric Berman, directeur de l'initiative *Safeguarding Security Sector Stockpiles*, cité dans « Le commerce illicite des armes tourmente le bassin du lac Tchad », *Africa Defense Forum (ADF)*, 21 février 2023 (sur <https://adf-magazine.com/fr/>).

anciennes qui ne proviennent pas seulement du marché noir mais aussi et surtout du pillage et du recel des arsenaux des forces étatiques : leurs numéros de série renvoient inmanquablement à des équipements importés légalement par les pouvoirs en place<sup>7</sup>.

Sur le plan politique, il arrive par ailleurs que des officiers souverainistes voient d'un mauvais œil les formations proposées par l'ancien colonisateur, une posture pour le moins humiliante plus de soixante ans après les indépendances. Les velléités de réforme qui s'inspirent de modèles occidentaux peuvent se heurter à de nombreuses réticences à tous les niveaux de la hiérarchie. Élus ou non, les chefs d'État sahéliens n'ont pas forcément envie de professionnaliser des appareils sécuritaires qu'ils ne souhaitent pas renforcer par crainte de la mutinerie ou du putsch<sup>8</sup>. Mais le cercle est vicieux car plus une armée est indisciplinée, moins ses soldats sont tenus de rendre des comptes et plus ils sont susceptibles de commettre des exactions et des coups d'État<sup>9</sup>. Or, l'arrivée de militaires au pouvoir n'arrange rien. Au contraire, elle désorganise et affaiblit les armées en remettant en cause leur hiérarchie et en les privant de cadres expérimentés qui doivent prendre en charge des postes autrefois occupés par des civils. De plus, elle conforte l'impunité des militaires inaptes au métier des armes. Les officiers déviants ne sont quasiment jamais condamnés dans le cadre de procès à huis clos. Dans la plupart des cas, les rares enquêtes menées ciblent plutôt les responsables des précédents régimes civils, à l'exemple de Mohamed Diané, le ministre guinéen de la Défense du président déchu Alpha Condé, qui a été condamné à la fin de l'année 2024 à cinq ans de prison pour détournement de fonds publics, enrichissement illicite, blanchiment de capitaux et corruption d'agents publics.

L'impunité des militaires, il est vrai, caractérise aussi les régimes parlementaires de la région avec lesquels la France entend poursuivre ses collaborations. Présidée par un ancien juge de la Cour suprême, Abdul Aboki, une enquête de la Commission nigériane des droits de

7. À bout portant, *Armes saisies auprès de groupes salafistes djihadistes dans le Sahel central*, Conflict Armament Research (CAR), n° 2, 2025 (sur [www.conflictarm.com](http://www.conflictarm.com)).

8. Marc-Antoine Pérouse de Montclos, « Les armées des États sahéliens : militaires ou bandits en uniforme ? », *Questions internationales*, n° 125-126, 2024, pp. 66-69 ; *id.*, « Eserciti come milizie, milizie come eserciti » (« Les armées comme facteur d'instabilité au Sahel »), *Limes, Rivista italiana di geopolitica*, n° 8, 2023, pp. 87-96.

9. Macartan Humphreys et Jeremy M. Weinstein, « Handling and manhandling civilians in civil wars : Determinants of the strategies of warring factions », *American Political Science Review*, vol. 100, n° 3, 2006, pp. 429-447.

L'homme a ainsi absous à la fin de 2024 l'état-major de toute responsabilité dans les massacres commis dans le cadre de la guerre contre Boko Haram, même si elle a reconnu l'existence d'infanticides et d'exécutions extrajudiciaires dans le village bornouan d'Abisare, près de la localité de Marte, en juin 2016. À Abuja, en septembre 2025, la Haute Cour de Justice a également décidé de clore sur un non-lieu dix ans de procédures contre un conseiller à la sécurité nationale, le colonel Sambo Dasuki, qui était accusé d'avoir détourné plus de deux milliards de dollars destinés à la lutte antiterroriste. Souvent associés aux opérations de maintien de l'ordre de l'armée, les policiers nigériens bénéficient également d'une forte impunité. À l'occasion, le gouvernement indemnise parfois les familles des victimes de bavures. En général, cependant, les procédures judiciaires n'aboutissent pas, ou alors très tardivement. Dans le cas de la fameuse affaire des « Apo Six » qui a défrayé la chronique à Abuja en juin 2005, par exemple, les deux policiers responsables de l'exécution extrajudiciaire de six jeunes gens n'ont été condamnés à des peines de prison qu'en mars 2017, plus de dix ans après les faits, tandis que leur supérieur hiérarchique a été promu<sup>10</sup>. La plupart du temps, les autorités se contentent de réprimander les auteurs de fautes professionnelles graves<sup>11</sup>.

## Des motifs inavouables ?

De l'avis de bien des spécialistes, les coopérations militaires et les transferts d'armes de la communauté internationale à destination de pays en proie à des guerres civiles tendent en fait à aggraver l'intensité des conflits et à prolonger la durée de vie des groupes insurrectionnels, tout en contribuant à renforcer l'emprise de gouvernements illégitimes<sup>12</sup>. Dans de tels contextes, la question se pose de savoir pourquoi, plusieurs décennies après les indépendances, la France s'entête à vouloir poursuivre la formation d'armées corrompues et incapables

10. Akali Omeni, *Policing and Politics in Nigeria : A Comprehensive History*, Lynne Rienner, Boulder, 2022, p. 222.

11. En 2024, par exemple, la commission chargée de superviser les affaires policières n'a renvoyé que 20 des 133 agents des forces de l'ordre convoqués devant un tribunal disciplinaire. Cf. Police Service Commission, *2024 Annual Report*, PSC, Abuja, 2025, p. 29.

12. Navin Bapat, « Transnational Terrorism, US Military Aid, and the Incentive to Misrepresent », *Journal of Peace Research*, vol. 48, n° 3, 2011, pp. 303-318 ; Andrew Boutton, « Military Aid, Regime Vulnerability and the Escalation of Political Violence », *British Journal of Political Science*, vol. 51, n° 2, 2021, pp. 507-525 ; Andrew Boutton, « Of Terrorism and Revenue : Why Foreign Aid Exacerbates Terrorism in Personalist Regimes », *Conflict Management & Peace Science*, vol. 36, n° 4, 2019, pp. 359-384.

de se professionnaliser dans le cadre d'États structurellement défail-  
lants. À l'évidence, le but n'est pas simplement d'améliorer la perfor-  
mance de troupes qui continuent de se caractériser par des putschs  
et des massacres à répétition.

### « Les coopérations militaires n'ont pas garanti d'alliance durable avec Paris »

L'objectif, moins avouable, est  
aussi de disposer d'outils de  
renseignement et d'influence.

Les coopérations militaires, qui plus est, doivent servir à maintenir la  
capacité des soldats français à s'entraîner dans des conditions de com-  
bat réelles tout en préservant une expertise africaine menacée par la  
réintégration de la France dans l'OTAN et l'attrait de filières plus  
« nobles » dans les secteurs de la cyberguerre ou du nucléaire.

Mais les résultats obtenus sont pour le moins discutables. Outre  
le départ précipité des troupes de l'opération Barkhane, les coopéra-  
tions militaires au Sahel n'ont en l'occurrence pas permis aux ser-  
vices de renseignements de voir venir les coups d'État qui se sont  
succédé au Mali puis au Burkina Faso et au Niger, sans parler de la  
dénonciation de l'accord de défense avec le Tchad. De surcroît, cer-  
tains officiers français avaient des illusions sur les fraternités d'armes  
qu'aurait suscitées une guerre commune contre le terrorisme. Histo-  
riquement, les coopérations militaires n'ont absolument pas garanti  
d'alliance durable avec Paris. Tous formés en métropole au moment  
des indépendances, le Béninois Mathieu Kérékou, le Malien Moussa  
Traoré, le Congolais Denis Sassou N'Guesso et le Malgache Didier  
Ratsiraka ont au contraire basculé dans le camp soviétique après  
s'être emparés du pouvoir par la force. Passé par l'École de formation  
des officiers à Paris, Seyni Kountché a, pour sa part, fait fermer la  
base militaire française au Niger en 1974. Le numéro deux de la junte  
à présent au pouvoir à Niamey, Salifou Modi, avait quant à lui suivi  
des cours à Saint-Cyr avant de chasser de son pays les troupes de  
Barkhane en 2023.

On ne saurait à cet égard manquer de souligner les dangers que  
présente la poursuite envers et contre tout de coopérations militaires  
fournissant un soutien logistique, des formations et des équipements  
à des armées qui commettent des crimes de sang et dont les abus sont  
bien documentés. En s'engageant à leurs côtés, les troupes de Barkhane  
ont en permanence pris le risque d'être accusées de complicité dans  
les exactions commises par leurs alliés. Incapables de protéger les  
civils, les armées du Sahel ont en effet pillé, racketté, massacré des

villages entiers et, quand elles étaient attaquées, exercé des représailles en organisant des rafles qui ne répondaient à aucun plan concerté et qui ont essentiellement conduit à incarcérer de simples paysans surpris en train de violer les couvre-feux alors qu'ils essayaient d'aller cultiver leurs champs. Dans de tels contextes, les prévenus interrogés par les soldats de Barkhane dans leur caserne de Gao ont été remis à des magistrats maliens qui n'avaient ni la connaissance des dossiers, ni la possibilité d'aller en zone de guerre pour recueillir des preuves et protéger des témoins. De nombreux détenus ont été maltraités par les autorités locales et les poursuites à leur rencontre ont surtout été engagées « pour détention d'armes ou association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste<sup>13</sup> ».

Au lieu de stabiliser la zone, la France a ainsi travaillé de concert avec des armées nationales qui ont tué beaucoup plus de civils que les groupes qualifiés de terroristes au Mali ou au Burkina Faso<sup>14</sup>. Mais l'Élysée n'a pas voulu dénoncer publiquement les turpitudes de ses alliés de l'époque. En effet, la révélation des exactions commises aurait fragilisé les pouvoirs en place et mis en lumière l'inanité des formations proposées par la France dans le cadre de coopérations militaires destinées à s'arrêter dès qu'elles ne seraient plus financées. Paris a donc préféré se taire et perpétuer la tradition d'autocensure de ses administrateurs coloniaux<sup>15</sup>. En pratique, l'application stricte d'un devoir de réserve a aussi permis de museler des officiers d'active qui ont parfois été menacés de sanctions s'il leur venait à l'idée d'exprimer leurs doutes en public, par exemple quand l'un d'entre eux a critiqué la stratégie de la coalition antiterroriste en Syrie<sup>16</sup>.

Parfaitement au courant de l'inefficacité des formations proposées auprès d'armées gangrenées par la corruption et le népotisme, certains coopérants militaires ont en fait poursuivi leur travail pour

13. Pierre Alonso, « Prisonniers : les dilemmes de Barkhane », *Libération*, 14 février 2021 (sur [www.liberation.fr](http://www.liberation.fr)).

14. Marc-Antoine Pérouse de Montclos, *Un djihad sans foi ni loi, Ou la guerre contre le terrorisme à l'épreuve des réalités africaines*, Presses universitaires de France, 2022.

15. En 1917, un responsable des affaires civiles de l'Afrique occidentale française, Maurice Delafosse (1870-1926), avait ainsi dû renoncer à publier un texte admettant que les « innombrables colonnes ou opérations de police » du colonisateur avaient conduit « à tuer plus d'hommes, à brûler plus de villages que jamais n'en avaient tués ou brûlés les al-Hajj Umar, les Ahmadu, les Samori », c'est-à-dire les « djihadistes » de l'époque. Cf. Alice Conklin, « "On a semé la haine" : Maurice Delafosse et la politique du gouvernement général en AOF, 1915-1936 », dans Jean-Loup Amselle et Emmanuelle Sibeud (dir.), *Maurice Delafosse, Entre orientalisme et ethnographie : l'itinéraire d'un africaniste (1870-1926)*, Maisonneuve et Larose, 1998, p. 66.

16. François-Régis Legrier, « La bataille d'Hajin ; victoire tactique, défaite stratégique ? Le texte qui embarrasse l'armée française », *Le Monde*, 26 février 2019 (sur [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)).

des raisons purement administratives, afin de dépenser les budgets engagés et de ne pas compromettre l'avancée de leur carrière. Leurs responsables, eux, se sont retranchés derrière des « indicateurs de

« Les groupes susceptibles de réclamer une réforme des coopérations militaires ont avancé en ordre dispersé »

réussite » qui ne disaient rien d'un quelconque impact qualitatif et qui ont noyé le poisson sous une avalanche de chiffres relatifs aux effectifs ciblés et au

nombre d'heures d'enseignement dispensées. Quant aux élus de la nation, ils n'ont guère cherché à pousser leurs investigations bien loin.

À l'Assemblée nationale, la question des coopérations militaires a juste fait l'objet d'un rapport d'information du député socialiste Bernard Cazeneuve en 2001 et a vaguement été évoquée en 2023 dans la foulée de l'échec de l'opération Barkhane, quand des parlementaires ont préconisé d'arrêter les doubles standards et de clarifier la doctrine de conditionnalité démocratique de la France<sup>17</sup>. L'envoyé spécial du président Emmanuel Macron pour l'Afrique, Jean-Marie Bockel, n'en a pas moins clos le débat en affirmant que l'armée française au Sahel n'avait « rien à se reprocher<sup>18</sup> ».

## Des parlementaires atones

Le contraste n'en est que plus saisissant avec les États-Unis où un amendement voté en 2011, à l'initiative d'un sénateur démocrate, Patrick Leahy, a interdit au département de la Défense de fournir une assistance militaire à des armées étrangères qui violaient les droits humains. Il est vrai que de nombreux groupes de pression ont pu faire entendre leur voix depuis les mobilisations massives des années 1960 contre la guerre du Vietnam. La *School of the Americas Watch*, un observatoire établi en 1990 par un prêtre de Maryknoll, le père Roy Bourgeois, a par exemple demandé et obtenu la fermeture de l'académie militaire de Fort Benning, en Géorgie, où l'on entraînait les tortionnaires des armées et des polices des dictatures latino-américaines. À la suite d'une manifestation qui a rassemblé plusieurs milliers de

17. Bruno Fuchs et Michèle Tabarot, « Rapport d'information sur les relations entre la France et l'Afrique », Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, 8 novembre 2023, p. 145 (sur [www.assemblee-nationale.fr](http://www.assemblee-nationale.fr)).

18. Entretien sur la chaîne de télévision Global Africa TeleSud, le 8 janvier 2025.

personnes à la fin de 1998, la Chambre des représentants a ainsi voté en 1999 un amendement qui a mis un terme aux financements de cette École des Amériques, rebaptisée *Western Hemisphere Institute for Security Cooperation* en 2001.

Côté français, en revanche, les groupes susceptibles de réclamer un suivi et une réforme des coopérations militaires ont avancé en ordre dispersé. Certains ont répondu à des initiatives de journalistes ou de chercheurs avec le site d'enquêtes *Disclose* en 2017 ou l'Observatoire permanent de la coopération française, qui a été créé en 1995 avant de disparaître en 2001. Issues de milieux pacifistes et parfois antimilitaristes, des organisations chrétiennes ou laïques ont quant à elles essayé d'inscrire leur action dans la durée avec l'association *Survie*, qui a été créée en 1983, ou *Pax Christi*, qui datait de 1944 et qui, à la fin de l'année 1970, devait proposer l'établissement d'une Agence nationale de désarmement sur le modèle du SIPRI (*Stockholm International Peace Research Institute*) en Suède et de l'ACDA (*United States Arms Control and Disarmament Agency*) aux États-Unis. Avec le soutien d'un député gaulliste et catholique de l'Orne, Émile Halbout, l'appel de *Pax Christi* a par exemple été repris dans un rapport de la Commission Justice et Paix qui, publié après les élections législatives de 1973, demandait un renforcement de la coopération internationale pour surveiller le commerce des armes et une loi de programmation militaire pour entreprendre un désarmement progressif et mutuel.

En vain : souvent taxées d'utopiques, aucune de ces initiatives n'a abouti. En l'absence de véritable vigie, l'Élysée a donc pu continuer de mettre en œuvre des programmes de coopération militaire que les parlementaires considéraient eux-mêmes comme relevant du domaine exclusif et régalien de la présidence. Les rares réformes en la matière ont été d'ordre cosmétique. Sous prétexte d'assurer un continuum entre sécurité et défense face à des menaces prétendument plus diffuses, les coopérations militaires et policières ont ainsi été placées en 2009 sous une seule et même direction rattachée au Quai d'Orsay et très nettement orientée vers la lutte antiterroriste après 2015. Mais cette réforme n'a en aucun cas conduit à réfléchir plus avant sur les modalités d'évaluation de coopérations pourtant fort discutables. Aujourd'hui, rien ne démontre que l'Élysée ait réellement tiré les leçons de ses échecs au Sahel si l'on en juge par la poursuite de ses programmes militaires dans le pré carré africain

francophone, en l'occurrence au Gabon, en Côte d'Ivoire et au Bénin où, en décembre 2025, des mutins ont essayé de renverser le Président élu, Patrice Talon. Le mot de la fin, à cet égard, revient certainement à ce général qui, récemment encore, vantait les mérites des formations proposées par l'armée française, « comme nous l'avons fait à Barkhane<sup>19</sup> ».

Marc-Antoine PÉROUSE de MONTCLOS



Retrouvez le dossier « **Questions de défense** »  
sur [www.revue-etudes.com](http://www.revue-etudes.com)

19. Général Marc Conruyt, « Tous les témoignages que j'ai de nos partenaires soulignent la qualité de nos formations », Radio France internationale (RFI), « Le grand invité Afrique », 7 juin 2024 (sur [www.rfi.fr](http://www.rfi.fr)).